

8483.10.90	Arbres à cames et vilebrequins autres que ceux reconnaissables comme exclusivement ou principalement destinés aux moteurs à piston à allumage par étincelles ou moteurs rotatifs
8483.90.10	Parties des vilebrequins et arbres à cames autres que celles conçues pour servir exclusivement ou principalement avec les moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion) ou les moteurs rotatifs
8483.90.50	Parties des marchandises du n° tarifaire 8483.30.00
8503.00.11	Parties des marchandises des n° tarifaires 8501.20.19 ou 8501.31.29 (1993)
8503.00.12	Parties des marchandises du n° tarifaire 8501.62.29
8503.00.13	Parties des marchandises des n° tarifaires 8501.31.30, 8501.61.90 ou 8501.62.19
8503.00.14	Parties des marchandises du n° tarifaire 8501.32.19 Parties des marchandises des n° tarifaires 8501.20.29 ou 8501.31.19 (1993)
8503.00.15	Parties des marchandises du n° tarifaire 8501.32.20
8503.00.16	Parties des marchandises des n° tarifaires 8501.20.21 ou 8501.31.11 (1993) Parties des marchandises des n° tarifaires 8501.32.11, 8501.33.11, 8501.51.10 ou 8501.53.11
8503.00.17	Parties des marchandises des n° tarifaires 8501.33.21, 8501.34.11, 8501.53.21, 8501.61.10, 8501.62.11 ou 8501.62.21
8503.00.18	Parties des marchandises des n° tarifaires 8501.20.11 ou 8501.31.21 (1993)
8504.23.00	Autotransformateurs d'une puissance de base supérieure à 100 MVA, mais n'exédant pas 300 MVA, peu importe la classe de tension; autres transformateurs d'une puissance individuelle de base de plus de 50 MVA, mais n'exédant pas 275 MVA, peu importe la classe de tension; transformateurs ayant une classe de tension individuelle de 765 MVA et excédants (1992)
8504.90.10	Traversées et changeurs de prises pour les marchandises prévus par la description du produit au 8504.23.00 susmentionné (1992)